

Végétaliser les bourgs

Transformer les espaces publics de sa commune par le végétal

Montravers - Mardi 14 octobre 2025

LE CONTEXTE

Les collectivités se trouvent face à de nombreux défis à relever pour valoriser leur territoire : adaptation au changement climatique, gestion des eaux pluviales, contraintes budgétaires, moyens de plus en plus limités en matière d'entretien...

Par une lecture attentionnée de leurs caractéristiques et à travers de nombreux exemples et actions concrètes de végétalisation, la formation consistera à montrer les atouts dont disposent les bourgs ruraux pour relever ces défis.

Plusieurs projets de végétalisation de rues et d'espaces publics réalisés en Deux-Sèvres seront détaillés lors de cette formation pour illustrer la capacité du végétal à créer des paysages durables, résilients et désirables.

LES OBJECTIFS

- Comprendre les intérêts esthétiques et écologiques de la végétalisation des rues et espaces publics
- Élaborer différentes stratégies de végétalisation et d'entretien selon les espaces de la commune
- Maîtriser des techniques de végétalisation simples et économes : de la désimperméabilisation des sols à la prise en compte de la végétation spontanée

LES INTERVENANTS

- Formatrice: Évelyne Henriot, paysagiste conseillère
Depuis 10 ans, elle accompagne les communes des Deux-Sèvres dans leurs projets d'aménagement et de végétalisation avec une attention particulière à l'adaptation au changement climatique, la préservation de la biodiversité et la gestion intégrée des eaux pluviales.
- Intervenante complémentaire :
Sandra Benhamo, paysagiste conseillère du CAUE
- Elus et/ou agents de collectivité (témoignages)

LIEU DE LA FORMATION

Montravers

PUBLIC

Élus et agents communaux (un binôme est fortement recommandé)

Si vous êtes en situation de handicap, merci de vous adresser à Éric Brochard, référent handicap

PRÉREQUIS

Aucun

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

L'inscription se fera en ligne. En attendant l'ouverture du formulaire, vous pouvez nous contacter au 05 49 28 06 28

Délai: inscription jusqu'à 5 jours avant la date de la formation.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

La formation est limitée à 12 stagiaires afin que les conditions d'apprentissage soient optimales et les ateliers et visites pertinents. S'il s'avère qu'il y a moins de 6 inscrits, 5 jours avant la session de formation, elle sera annulée et reportée.

HORAIRES

9h00 - 17h30

DURÉE

7h00

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Accueil café et attentes**
- **Atelier de travail sur les intérêts d'accueillir le végétal et la nature en ville**
- **Contexte global en faveur du végétal et des sols perméables**
- **Caractéristiques des espaces publics ruraux**
- **Composer avec le vivant et atelier de synthèse**

Déjeuner sur place

- **Visite du bourg Montravers et exercice de terrain : distinguer les différentes catégories d'espaces qui composent un bourg**
- **Comment mettre en place un projet de végétalisation ?**
- **Sensibiliser et impliquer les habitants**
- **Échanges / Conclusion**



DÉMARCHE ET MOYENS

Apport théorique (méthode expositive)

Ateliers (méthodes interrogative et active)

Mise en situation sur site (méthode active)

ÉVALUATION DES ACQUIS

Questionnaire de préformation envoyé aux stagiaires pour adapter le déroulement pédagogique.

Échanges et exercices en groupe pour mesurer les acquis.

Questionnaire de satisfaction

DOSSIER REMIS

Intégralité des présentations théoriques sous format numérique.

Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'un certificat de réalisation si l'apprenant a bien assisté à la totalité de la session.

COÛT DE LA FORMATION

Agents : gratuité (prise en charge des frais de formation par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne).

Élus : 200 euros qui pourront être financés par «Mon compte élu» (plateforme «Mon compte formation»).

DÉJEUNER

Libre ou réservation avec le CAUE79

CONTACT ADMINISTRATIF

Éric Brochard - 05 49 28 06 28
e.brochard@caue79.fr



— Pôle formation

Le CAUE est enregistré sous le n° 75790118079 auprès du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine. Le CAUE des Deux-Sèvres dispose de l'agrément pour dispenser de la formation aux élus locaux par décision du Ministère de l'intérieur en date du 29 septembre 2023. Depuis juin 2024, le CAUE des Deux-Sèvres est certifié Qualiopi au titre des actions de formation.